

Cour d'appel fédérale



Federal Court of Appeal

Date : 20151028

Dossier : A-55-14

Référence : 2015 CAF 235

**CORAM : LE JUGE NADON
LA JUGE TRUDEL
LE JUGE SCOTT**

ENTRE :

ROGER DUBOIS INC.

appellante

et

SA MAJESTÉ LA REINE

intimée

Audience tenue à Montréal (Québec), le 28 octobre 2015.

Jugement rendu à l'audience à Montréal (Québec), le 28 octobre 2015.

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR :

LE JUGE NADON

Cour d'appel fédérale



Federal Court of Appeal

Date : 20151028

Dossier : A-55-14

Référence : 2015 CAF 235

**CORAM : LE JUGE NADON
LA JUGE TRUDEL
LE JUGE SCOTT**

ENTRE :

ROGER DUBOIS INC.

appellante

et

SA MAJESTÉ LA REINE

intimée

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR
(Prononcés à l'audience à Montréal (Québec), le 28 octobre 2015.)

LE JUGE NADON

[1] Il s'agit d'un appel de la décision du juge Jorré de la Cour canadienne de l'impôt (2009-3024(IT)G) datée du 20 décembre 2013 ayant accueilli l'appel de l'appellante concernant les nouvelles cotisations établies pour les années d'imposition 2002, 2003 et 2004 et ayant retourné l'affaire au ministre du Revenu national pour examen et nouvelles cotisations en tenant pour acquis que l'appellante pouvait demander une déduction pour amortissement pour un archet

Sartory, mais non pour les autres instruments de musique à l'égard desquels l'appelante réclamait un amortissement similaire.

[2] Même si nous ne pouvons endosser entièrement le raisonnement du juge, nous sommes d'avis que l'appelante n'a su démontrer que le juge avait commis une erreur de droit en concluant comme il l'a fait.

[3] En conséquence, l'appel sera rejeté avec dépens.

« Marc Nadon »

j.c.a.

COUR D'APPEL FÉDÉRALE

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

DOSSIER : A-55-14

INTITULÉ : ROGER DUBOIS INC. c. SA
MAJESTÉ LA REINE

LIEU DE L'AUDIENCE : MONTRÉAL (QUÉBEC)

DATE DE L'AUDIENCE : LE 28 OCTOBRE 2015

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR : LE JUGE NADON
LA JUGE TRUDEL
LE JUGE SCOTT

PRONONCÉS À L'AUDIENCE : LE JUGE NADON

COMPARUTIONS :

Emmanuelle Campeau
Paul Ryan

POUR L'APPELANTE

Martin Lamoureux

POUR L'INTIMÉE

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER :

Ravinsky, Ryan, Lemoine s.e.n.c.r.l.
Montréal (Québec)

POUR L'APPELANTE

William F. Pentney
Sous-procureur général du Canada

POUR L'INTIMÉE